

# Commission de Suivi de Site Société SPECIALTY OPERATIONS FRANCE

**5 OCTOBRE 2023**

## Procès-verbal

### Présidence :

Mme Cyrielle FRANCHI, Sous-Préfète de Clamecy

### Étaient présents :

#### Collège « Administrations de l'État » :

M. Corentin MAILLET, Service des sécurités, Préfecture de la Nièvre

M. Julien HUBERT, Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL

Mme Sylvie LE BOUAR, Cheffe du Bureau connaissance et prévention des risques, DDT de la Nièvre

#### Collège « Exploitants » :

M. Hassan EL BASRI, Directeur du site de Clamecy

M. Jérôme PERROT, QHSE Manager

#### Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

Mme Brigitte PICQ, Présidente de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne

M. Roland GATEAU, Adjoint au Maire de Clamecy

#### Collège « Salariés » :

M. Alain DUBUISSON, Secrétaire CSSCT DD

Mme Karine WEBER, Secrétaire adjointe CSSCT DD

#### Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

Mme Odile LACOSTE, Présidente de l'association AEDDN

#### Personnalité qualifiée :

Commandant Frédéric MOUCHE, Chef du groupement de la gestion des risques du SDIS de la Nièvre

### Étaient excusés :

M. Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre

M. Julien FONSART, pharmacien et membre de l'Ordre national des pharmaciens

### Participaient également à la séance :

M. Henri JEANNERAT, Chef du Pôle environnement et guichet unique ICPE, Préfecture de la Nièvre

M. Lionel VINCENT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Clamecy

M. Matthias TAVERON, rédacteur du compte-rendu, société UBIQUS

...../...

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Approbation du compte rendu de la réunion du 20 octobre 2022.....	3
II.	Présentation du rapport d'activité par l'exploitant.....	3
III.	Présentation des inspections réalisées par la DREAL.....	5
IV.	Questions diverses.....	6

*La séance est ouverte à 10 heures 10 avec un tour de table de présentation de chacun des participants.*

## **I- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2022**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.*

## **II- Présentation du rapport d'activité par l'exploitant**

### **1. Évolution de l'activité du site**

M. EL BASRI a constaté une diminution de la production de 20 %, liée à l'inflation (notamment sur les prix des matières premières et de l'énergie) et au conflit en Ukraine. Du fait de l'augmentation des prix, le chiffre d'affaires a augmenté de 6 %. La forte demande s'est réduite au début du deuxième semestre. L'année 2023 apparaît difficile économiquement, avec un déclin général de l'activité.

Les effectifs sont restés stables avec 85 personnes au 31 décembre 2022. La localisation géographique de l'entreprise ne facilite pas les recrutements.

M. HUBERT demande si les difficultés de recrutement proviennent également du niveau de qualification demandé.

M. EL BASRI le confirme.

### **2. Investissements HSE en 2022**

M. PERROT indique que 882 000 euros ont été investis dans les sujets HSE. Il faut noter un programme de réfection des rétentions des stockeurs (250 000 euros). Le remplacement de la toiture de l'atelier F5 (197 000 euros), contenant de l'amiante, a commencé cette année et durera plusieurs années. Le déploiement d'une protection automatique contre l'incendie a coûté 200 000 euros.

En conséquence, notamment d'un accident survenu en 2021, la sécurité de l'atomiseur a été améliorée par un système de détection d'étincelles dans les transports d'air (100 000 euros d'investissement).

### **3. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**

M. PERROT indique que le site est désormais certifié ISO 14001 (management de l'environnement), ISO 45001 (santé et sécurité), ISO 9001 (qualité) et EFFCI (pour la fabrication de produits cosmétiques).

L'an passé, la DREAL a réalisé 4 inspections :

- une inspection réactive suite à un incident (débordement d'un stockeur de phénol) ;
- une inspection inopinée « coup de poing incendie » ; avec le SDIS ;
- une inspection réactive après la mise en place de l'arrêté sécheresse, afin d'évaluer notamment la baisse demandée de 20 % de consommation d'eau ;
- une inspection inopinée de déclenchement du plan d'opération interne en dehors des heures ouvrées.

.../...

#### 4. Bilan des incidents et accidents

M. PERROT rappelle que, l'an passé, 105 événements ont été recensés, dont 3 de gravité M (medium) :

- débordement d'un stockeur de vrac de phénol lors d'un dépotage (200 litres de produit ont été versés dans la rétention, sans impact sur l'environnement ni les collaborateurs) ;
- un conteneur d'acide acrylique a été percé, avec projection sur un opérateur ; cet incident est resté sans conséquence ;
- un accident avec arrêt de travail d'un opérateur ayant glissé sur du polymère en nettoyant le sol.

M. EL BASRI incite les salariés à déclarer tous les événements, même les plus petits dysfonctionnements. En se fondant sur le retour d'expériences, il est possible d'améliorer le travail de prévention.

M. HUBERT demande à partir de quel seuil les incidents environnementaux sont signalés à la DREAL.

M. PERROT répond que la DREAL est informée si le POI est déclenché ou si un événement peut avoir un impact à l'extérieur.

#### 5. Objectif 2022

M. EL BASRI rappelle que la Direction avait travaillé sur une feuille de route 2021-2025. Une nouvelle feuille de route (« Star factory ») est préparée par le groupe avec un horizon en 2030 ; un volet important de ce document est consacré aux relations avec les parties prenantes.

M. PERROT ajoute que le groupe Solvay s'est donné pour objectif de réduire de 50 % sa consommation d'eau. Le site de Clamecy est le plus gros consommateur d'eau du département.

M. EL BASRI précise qu'il cherche également à réduire les émissions dans l'air et dans l'eau. Des actions sociétales dans les environs de Clamecy sont également en projet.

M. PERROT vérifie notamment que les incinérateurs de déchets évoluent bien vers une valorisation énergétique, qui est la solution la plus pertinente.

L'entreprise s'intéresse à un projet de chaudière alimentée par des plaquettes de bois. Par ailleurs, toutes les valeurs limites de rejets sur les polluants atmosphériques ont été révisées par la réglementation européenne : un dossier sera transmis à la DREAL avant la fin de l'année.

#### 6. Programme d'investissements 2023

M. PERROT indique que l'objectif pour 2023 est « zéro accident grave ». Les démarches en cours seront poursuivies, notamment une journée de sécurité comme chaque année.

Toutes les analyses de fiches de risques sont révisées au minimum tous les 5 ans. Des analyses sont menées en particulier sur l'exposition des salariés.

Du fait de l'arrivée de l'échéance des 5 ans, la révision de l'étude de dangers a été transmise à la DREAL. La mise en œuvre du BREF WGC demandera un investissement de 2 millions d'euros.

Les investissements conduiront notamment à poursuivre les travaux sur les rétentions R110 et R120 (252 000 euros). Le projet de réduction de consommation d'eau au niveau des condenseurs permettra d'économiser 500 000 mètres cubes par an (100 000 euros d'investissement). La réfection d'une rétention et de pieds de stokers représentera 150 000 euros d'investissement.

.../...

Un travail sur le retour des condensats facilitera la récupération de l'eau chaude propre, qui sera réutilisée à la chaufferie. Ce procédé permettra de conserver la chaleur et d'économiser 34 000 mètres cubes d'eau. Ce projet représente 550 000 euros d'investissement.

Au total, les investissements atteignent 1 837 000 euros.

Mme la Sous-Préfète demande si les autres tranches de travaux « Lubrizol » sont programmées.

M. PERROT répond que 2 millions d'euros seront investis en 2024 et autant en 2025. Pour protéger des bâtiments de stockage incendie, il faut en effet collecter l'eau d'incendie : 1 500 mètres cubes d'eau par heure sont nécessaires. La capacité des pompes du site devra être doublée. Les émulseurs ne seront plus utilisés, au profit d'un système de drainage.

Mme la Sous-Préfète demande si les travaux sur les rejets atmosphériques ont commencé.

M. PERROT rappelle que le BREF est sorti le 12 décembre 2022. En fait, la Direction travaille depuis 2 ans à l'identification de ses flux. La plupart des rejets étaient déjà conformes aux nouvelles dispositions (notamment le filtre à poussières, les composés organiques volatils). En outre, un atelier émet des rejets NOX : pour respecter la nouvelle réglementation, applicable au 31 décembre 2025, un analyseur en ligne sera installé l'année prochaine, afin d'évaporer le produit plus lentement dans l'atmosphère. Si cette solution n'était pas suffisante, il faudrait investir dans une installation de traitement à l'ammoniac, qui serait très conséquente et apporterait de nouveaux dangers sur le site.

### III- Présentation des inspections réalisées par la DREAL

M. HUBERT constate que la Direction a évoqué les 4 inspections de l'an dernier. Celle de novembre 2022 concernait la mise en œuvre du Plan d'opération interne (POI) hors heures ouvrées : elle s'est très bien déroulée. La réactivité de l'exploitant est à saluer.

La Direction a répondu aux 2 observations : la première portait sur l'intégration d'un pompier au moins la nuit.

M. PERROT répond que le site compte 16 pompiers. Du fait de l'organisation des équipes, parfois seulement 2 opérateurs sont présents en plus du poste de garde : il n'est pas possible de mettre en place 1 pompier. Pour cette raison, 1 pompier est d'astreinte en permanence. 10 pompiers internes peuvent être présents sur site en moins de 10 minutes.

Le risque le plus important sur le site reste l'incendie : la détection et la protection automatiques doivent couvrir tous les accidents apparaissant dans l'analyse de risques. Les dispositions en place vont au-delà des prescriptions réglementaires. Ces systèmes sont entretenus et testés régulièrement.

M. HUBERT évoque l'étude des stocks des produits présents sur le site.

M. PERROT rappelle que désormais cet état est plus facilement communicable : il propose, pour chaque bâtiment, la liste des produits répartis par classes de dangers (produits toxiques, produits inflammables, etc.).

M. HUBERT ajoute que 4 inspections des installations classées ont été réalisées. Tout se passe bien avec l'exploitant, qui fait preuve de sérieux. Les échanges sont constructifs. Un exercice POI fin septembre 2023 a permis de démontrer la bonne réactivité de l'exploitant et la bonne coordination entre pompiers internes et pompiers du SDIS. Une fuite d'acrylate d'éthyle est survenue quelques jours plus tard au bâtiment F6.

.../...

M. PERROT indique que le bâtiment en question est sous protection incendie. Lors du transfert d'un contenant de 1 000 litres du stockage vers l'atelier, le cariste a constaté une fuite : il a rapporté le contenant dans le bâtiment et les pompiers sont intervenus. Moins de 50 litres de produit ont été épandus dans l'atelier. Après un premier incident, les procédures concernant ce produit très odorant, avaient été renforcées.

M. PERROT salue la communication de la Préfecture en direction des médias, très factuelle.

M. EL BASRI a pu rassurer les médias qui l'ont contacté à cette occasion.

M. PERROT confirme qu'il a fallu plus de temps pour gérer la communication que pour gérer l'incident.

M. HUBERT ajoute qu'une inspection réactive a été réalisée l'après-midi même.

Une autre inspection est programmée début novembre concernant le SGS.

#### **IV- Questions diverses**

Mme LE BOUAR rappelle que la Direction avait prévu d'installer des panneaux photovoltaïques. Le permis a été délivré en 2021.

M. EL BASRI répond que les travaux sur le parking ont démarré il y a quelques mois et devraient se terminer en début d'année 2024. Les bâtiments de la zone de Bagatelle ont été démolis : les travaux de défrichage et de mise à plat, pour l'installation des panneaux photovoltaïques, commenceront dans les semaines à venir. Le planning est respecté.

En conclusion, Mme la Sous-Préfète souhaite saluer les relations de confiance que l'entreprise entretient avec tous ses partenaires. Celle-ci fait l'effort nécessaire pour se conformer aux obligations légales, ce qui rassurant pour la pérennité de l'outil. L'efficacité dans la gestion des incidents mérite notamment d'être soulignée.

*La séance est levée à 11 heures.*

La Sous-Préfète de Clamecy,  
Présidente de la commission

Cyrielle FRANCHI